

à mesure que la Cour recevoit par des Exprès le détail des progrès, par où les opérations de la campagne ont commencé : Et ensuite du résultat de ces Conseils & des favorables dispositions où se retrouvent les choses dans cette région, on est dans l'attente d'y ravoir incessamment le dessus, & surtout parce que la Cour de *Turin* n'est nullement entrée dans les vûes de celles de France & d'Espagne ; qu'au contraire elle a fait déclarer par le Comte de Canales, son Envoyé Extraordinaire auprès de l'Impératrice-Reine « Que Sa
 » Majesté Sardaignoise, invariable dans les prin-
 » cipes qu'elle a adoptés depuis le commence-
 » ment de la présente guerre, est résoluë d'y
 » persister constamment, sans que rien soit ca-
 » pable d'altérer cette disposition : Que les pre-
 » miers succès des ennemis, quoiqu'assez confi-
 » dérables à l'ouverture de la campagne, n'ont
 » pû cependant ébranler la fermeté de ses réso-
 » lutions : Que les propositions de paix qui lui
 » ont ensuite été faites de leur part, n'ont pas
 » produit plus d'effet : Que Sa Majesté Sardai-
 » gnoise agissant sur des principes fixes & cer-
 » tains, que la révolution des tems ne sauroit
 » changer, elle étoit plus que jamais détermi-
 » née à s'en tenir aux engagements qu'elle avoit
 » contractés avec l'Impératrice-Reine & avec
 » le Roi de la Grande-Bretagne : Que ces enga-
 » gemens inséparables du véritable intérêt des
 » Puissances contractantes, avoient eu jusqu'à
 » présent & devoient continuer d'avoir pour
 » objet le maintien de la liberté de l'*Italie*, en
 » y empêchant par tous les moyens possibles,
 » l'établissement d'une seconde Monarchie de
 » la Maison de Bourbon : Que Sa Majesté l'Im-
 » pératrice Reine, suivant la grande sagesse
 » jugeroit